



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement**

Planification écologique

Le diagnostic territorial



**Webinaire à destination des collectivités territoriales
Jeudi 15 février 2024**



Déroulé

1. Contexte

La territorialisation de la planification écologique
La phase de diagnostic

2. Questionnaire

Présentation du questionnaire
Accompagnement des collectivités

3. Témoignages de collectivités

4. Questions/Réponses

Contexte

La territorialisation de la planification écologique

=> Objectif : mobiliser tous les acteurs du territoire dans les travaux d'élaboration d'une feuille de route pour la transition écologique.

Qui se traduit par
52 leviers
d'actions qui
touchent tous les
secteurs et
toutes les parties
prenantes



MOINS DE
GAZ À EFFET
DE SERRE

- 138 millions
de tonnes
environ
d'ici 2030



MOINS DE
PRESSION SUR
NOTRE
BIODIVERSITÉ

1,4 millions
d'hectares
à restaurer

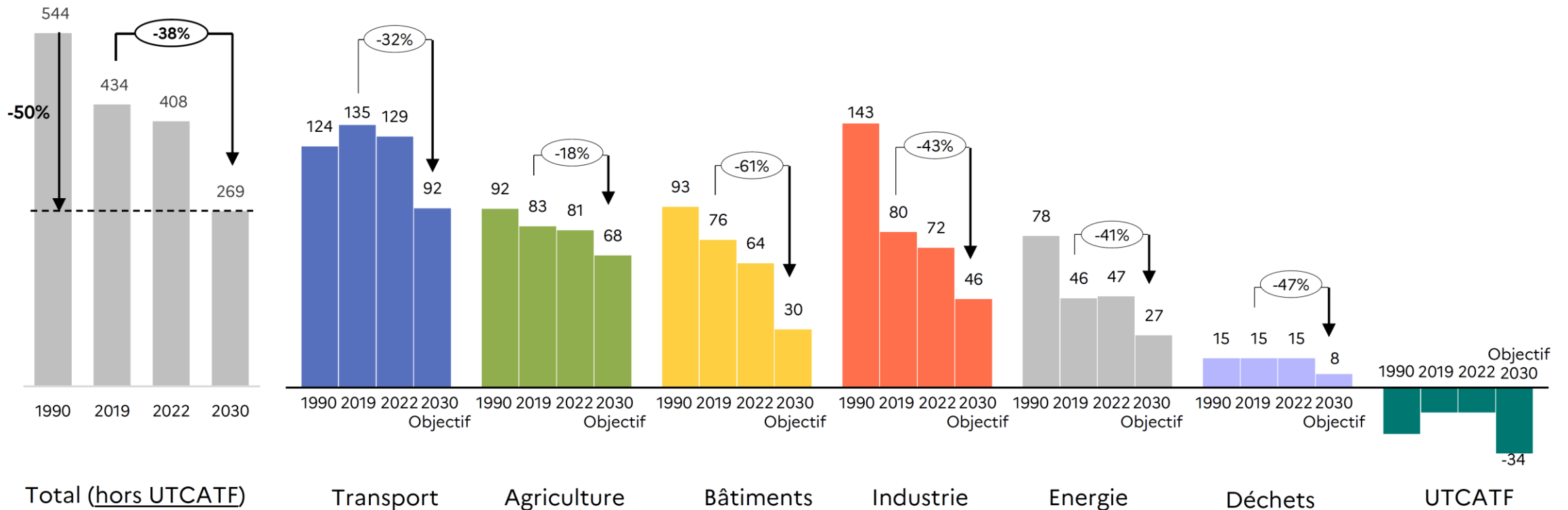


S'ADAPTER
A + 4 °C D'ICI
2100

Se préparer à
des étés qui
pourraient être
en moyenne 5
°C plus chauds
par rapport à
1900

L'ensemble des secteurs est mis à contribution, dans des proportions différentes en fonction des leviers disponibles

Emissions annuelles domestiques (hors soutes) de GES (en MtCO₂e) - SNBC Version Run 1 bis

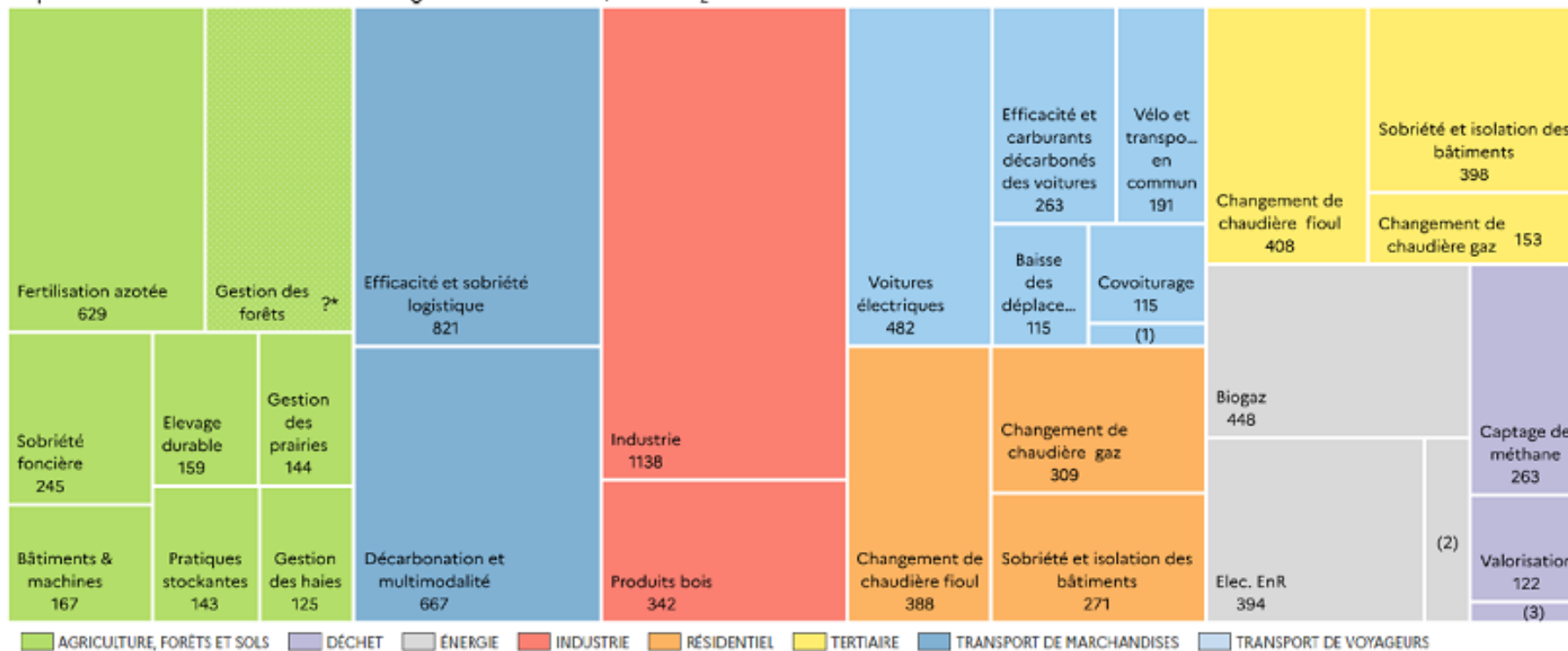


La territorialisation de la planification écologique

Panorama des leviers de décarbonation en Centre-Val de Loire

Une réduction de ~9 MtCO₂e par an d'ici 2030, soit 5% de l'effort national

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030

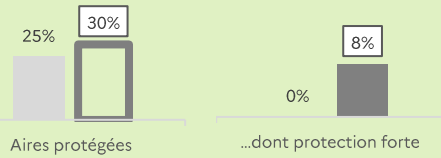


(1) Bus et cars décarbonés : 26 ktCO₂e. (2) Réseaux de chaleur : 82 ktCO₂e. (3) Prévention des déchets : 23 ktCO₂e.
* Objectif non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts

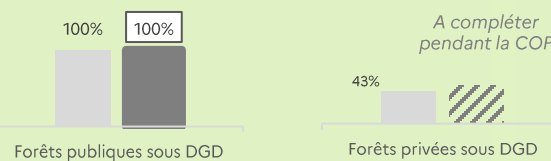
Panorama des leviers de préservation de la biodiversité et gestion des ressources en Centre Val de Loire

Préservation des espaces naturels

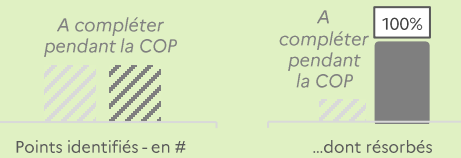
Surface en aire protégée terrestre



Forêts sous gestion durable



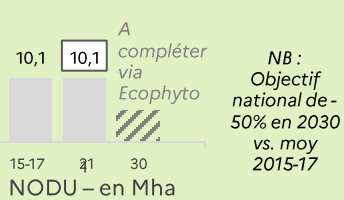
Résorption de points noirs



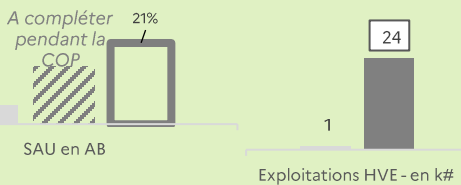
Restauration des habitats dégradés



Usage des phytosanitaires

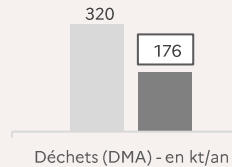


Développement du bio et HVE

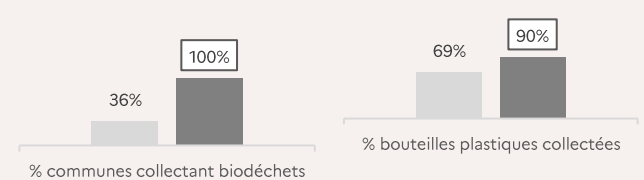


Economie circulaire

Déchets enfouis



Collecte des biodéchets et bouteilles



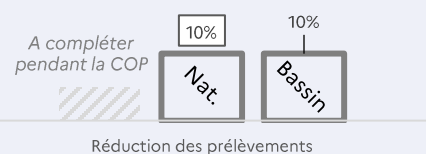
Alimentation

Part des cantines respectant les critères Egalim

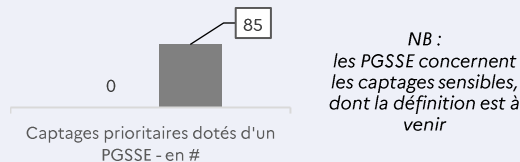


Ressource en eau

Sobriété dans l'utilisation



Protection des zones de captage

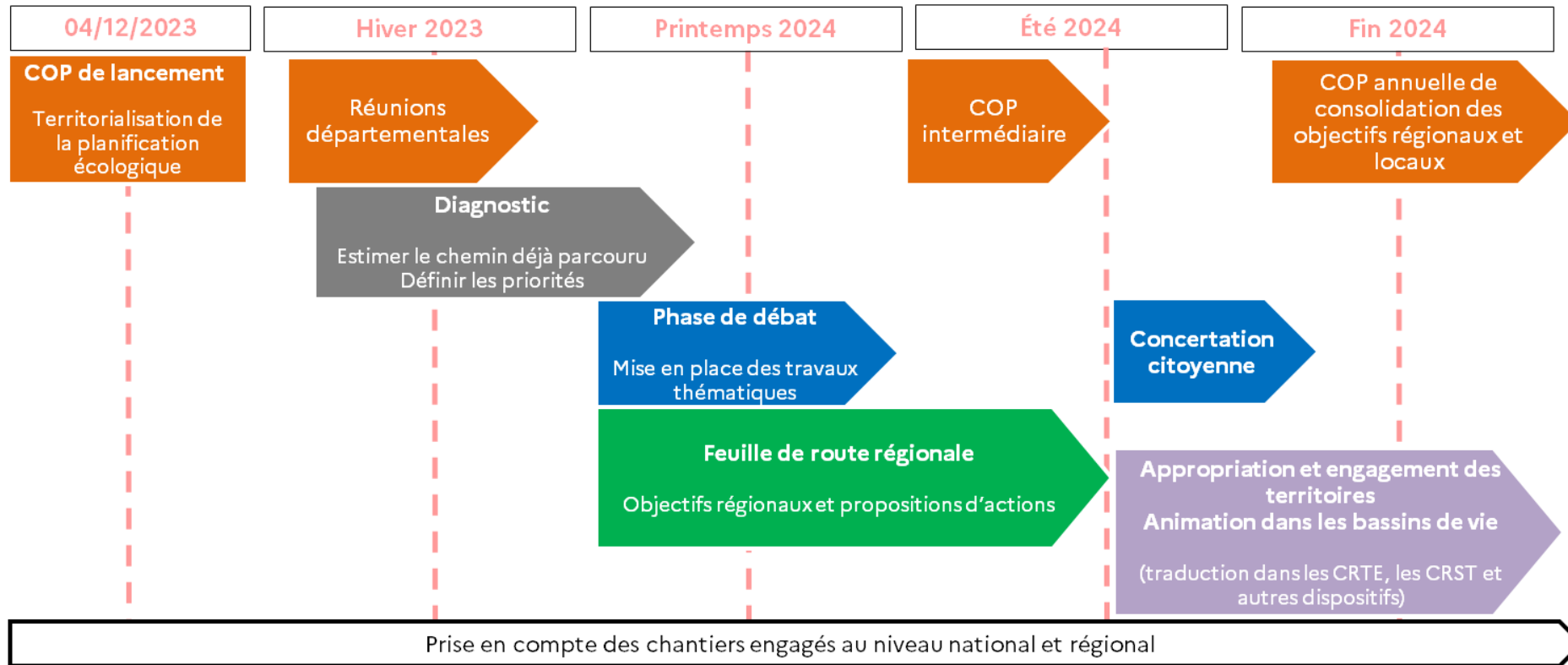


Désimperméabilisation



La territorialisation de la planification écologique

=> Calendrier



La phase de diagnostic

=> Première étape de la COP Planification/Action

=> Objectifs et enjeux du diagnostic territorial :

- **Établir un état des lieux régional des actions** menées, en cours ou planifiées par les collectivités
- **Évaluer le reste à faire** pour atteindre les objectifs régionaux
- **Recenser les difficultés** pour aller plus loin
- **Alimenter les travaux** des groupes de travail thématiques.

⇒ Un questionnaire complété par les collectivités (Région, Départements, Intercommunalités, Communes)

⇒ Différentes données, indicateurs thématiques, travaux et études permettant d'alimenter les réflexions des groupes de travail.

Questionnaire

Présentation du questionnaire

=> **3 onglets à compléter** : « Profil », « Recueil des actions », « Diagnostic »

Onglet « Recueil des actions » :

1. Évaluer la pertinence de l'action pour son territoire ;
2. Si l'action est jugée pertinente, indiquer le niveau de mise en œuvre et lister les réalisations/projets.

Onglet « Diagnostic » :

Les champs « indicateur de pertinence » et « indicateur d'action en cours » sont automatiquement complétés.

1. Évaluer l'ampleur des actions par rapport aux enjeux régionaux en 2030 pour chaque levier ;
2. Puis, évaluer l'ampleur des actions portées par les parties prenantes du territoire de la collectivité.

Accompagnement des collectivités

=> Foire aux questions et tutoriels publiés sur le site internet de l'ACTE :

<https://www.acte.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/le-diagnostic-territorial-a306.html>

⇒ Référents locaux désignés au sein des DDT (liste des contacts mise en ligne sur le site de l'ACTE)

DDT 18	Christophe SOULIER et Olivier LEMAÎTRE Service accompagnement des territoires	ddt-planification-ecologique@cher.gouv.fr	DDT 37	Simon MARTIN Service urbanisme et démarches de territoire	ddt-sudt-patt@indre-et-loire.gouv.fr
DDT 28	Pauline BODET et Clément POINT Service de la connaissance et conseil aux territoires	pauline.bodet@eure-et-loir.gouv.fr clement.point@eure-et-loir.gouv.fr	DDT 41	Anna DESHAYES et Mathilde JAULIN Service accompagnement des territoires	anna.deshayes@loir-et-cher.gouv.fr mathilde.jaulin@loir-et-cher.gouv.fr
DDT 36	Nicolas DELONCLE Service d'appui transversal et transition énergétique	ddt-climat36@indre.gouv.fr	DDT 45	Marie PAUSADER et Florence TISSIER Service urbanisme, aménagement et développement du territoire	planification-ecologique@loiret.gouv.fr

=> Contact DREAL : acte.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Questions / Réponses

Témoignages de collectivités

PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne

Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais

Communauté de communes Giennoises

Communauté de communes Beauce Loirétaine

Questions / Réponses
